

Pour notre part, nous acceptons que d'autres pays passent au crible notre propre performance, et l'un des premiers gestes du gouvernement Mulroney a été de modifier une disposition de la Loi sur les Indiens qui était en violation des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et qui ont trait à la discrimination sexuelle contre les femmes.

Dans une perspective pragmatique, il n'y a rien de plus difficile en politique étrangère que de décider quand et comment réagir lorsque les droits de l'homme sont bafoués. Nous pouvons nous enorgueillir de ce que peu de pays aient des normes aussi élevées que les nôtres. Moins nombreux encore sont ceux qui sont aussi scrupuleux que le Canada lorsqu'il s'agit de respecter ces normes, y compris dans notre politique étrangère. Si nous refusions systématiquement de traiter avec les pays qui ne satisfont pas à nos normes élevées, nous serions pratiquement seuls dans notre camp. Notre commerce chuterait, notre aide au développement se tarirait et nous devrions fermer nos ambassades. Nous deviendrions une nation aux normes impeccables, mais dénuée de toute influence. Dans certains cas, le défi consiste à déterminer si c'est en intervenant ou en nous abstenant que nous servirons le mieux la cause des droits de l'homme. Ces décisions présentent toujours le flanc à la controverse. Le mois dernier par exemple, des manifestants m'ont reproché d'avoir autorisé une reprise limitée de l'aide canadienne au Salvador, qui continue de violer les droits de l'homme. Paradoxalement, la même semaine, le représentant spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies faisait état d'améliorations importantes de la situation dans ce pays.

C'est cependant au chapitre de nos relations avec l'URSS qu'il est le plus ardu de trouver un juste milieu à la politique canadienne.

Il est bien connu que les Soviétiques violent les droits et les libertés fondamentales de l'homme. Nombre de ces droits et libertés, que nous tenons pour acquis en Occident, y sont limités, contrôlés ou même inexistants. La liberté de conscience, la liberté d'expression, la liberté de mouvement ou la liberté d'émigrer, si tel est votre désir, toutes ces libertés et nombre d'autres encore sont frappées de restrictions ou d'interdictions en URSS. De nombreux groupes sont victimes d'un tel système répressif, mais peut-être aucun de façon aussi aiguë que les juifs soviétiques.

L'Union soviétique argue depuis longtemps que nos appels répétés en faveur d'une amélioration de son attitude à l'égard des droits de l'homme constituent une ingérence inacceptable dans ses affaires internes. Si elle ne respecte pas les droits de l'homme, qu'est-ce que cela peut nous faire? Cette question appelle une réponse.